

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2250

9 octobre 2007

### SOMMAIRE

<b>Advent Mach S.à.r.l.</b> .....	<b>107989</b>	<b>N.V. Dolime Holding Investments</b> .....	<b>107974</b>
<b>Alpine Foreign Investments S.A.</b> .....	<b>107966</b>	<b>Palner S.à r.l.</b> .....	<b>107965</b>
<b>Argenta Life Luxembourg S.A.</b> .....	<b>107996</b>	<b>Paradigm Finance S.A.</b> .....	<b>107987</b>
<b>Bridlux S.A.</b> .....	<b>107989</b>	<b>PayLink International</b> .....	<b>107961</b>
<b>Centuria Holding Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>107997</b>	<b>Penya Barça de Luxembourg</b> .....	<b>107998</b>
<b>Centuria Monaco S.à r.l.</b> .....	<b>107996</b>	<b>PO NRJ S.à r.l.</b> .....	<b>107973</b>
<b>Centuria PVI S.à r.l.</b> .....	<b>107996</b>	<b>PPM Capital Third Investment Company</b>	
<b>CEREP Investment Franklin S.à.r.l.</b> .....	<b>107958</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>107967</b>
<b>Comipal A.G.</b> .....	<b>108000</b>	<b>Provence Investissements International</b>	
<b>Cristaline Holding S.A.</b> .....	<b>108000</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>107962</b>
<b>Delphi Automotive Systems Luxembourg</b>		<b>Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l.</b>	
<b>S.A.</b> .....	<b>107997</b>	.....	<b>108000</b>
<b>EnergolInterTherm Holding S.à r.l.</b> .....	<b>107963</b>	<b>Real Estates Promotion S.A.</b> .....	<b>107976</b>
<b>Energotherm Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>107976</b>	<b>Realtor Lux S.A.</b> .....	<b>107988</b>
<b>E.P.S.F. SCI</b> .....	<b>107959</b>	<b>Repco 26 S.A.</b> .....	<b>107954</b>
<b>E.S. SCI</b> .....	<b>107959</b>	<b>Robinia Holding S.A.</b> .....	<b>107977</b>
<b>Gedeon Holding 2000</b> .....	<b>107986</b>	<b>Société d'Investissement Porte de l'Etoile</b>	
<b>Gedeon Holding 2000</b> .....	<b>107988</b>	.....	<b>107986</b>
<b>Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.</b>		<b>Sofie S.à r.l.</b> .....	<b>107997</b>
.....	<b>107954</b>	<b>SSC</b> .....	<b>107967</b>
<b>Globavia S.A.</b> .....	<b>107988</b>	<b>Truth 1 S.à r.l.</b> .....	<b>107990</b>
<b>HG Blind Systems S.A.</b> .....	<b>107962</b>	<b>Twin Holding 3 S.à.r.l.</b> .....	<b>107977</b>
<b>I.H.E. (International Holding Enterprises)</b>		<b>Vance Holding S.A.</b> .....	<b>107954</b>
.....	<b>107989</b>	<b>Vendôme Financière S.A.</b> .....	<b>107987</b>
<b>ING Atlas Infrastructure S.à r.l.</b> .....	<b>107967</b>	<b>Verdigan S.A.</b> .....	<b>107986</b>
<b>Lepilux S.à r.l.</b> .....	<b>107974</b>	<b>Weekend S.à r.l.</b> .....	<b>107990</b>
<b>Mannelli Electronics S.A.</b> .....	<b>107986</b>		

**Repco 26 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.327.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105030/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09569. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Vance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007105056/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00147. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 201.225.805,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand and seven, on the tenth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (but at that time residing in Mersch), Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N<sup>o</sup> 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time on 21 March 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at C/O ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road,

New Delhi, 110 001 India, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,741 (three hundred ninety-five thousand seven hundred and forty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 2,480.- (two thousand four hundred eighty US Dollars), to be paid together with a share premium of USD 47,360.- (forty-seven thousand three hundred sixty US Dollars), by way of creation of 80 (eighty) common shares having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase and share premium;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,480.- (two thousand four hundred and eighty US Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 201,223,325.- (two hundred and one million two hundred twenty-three thousand three hundred and twenty-five US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,741 (three hundred ninety five thousand seven hundred forty one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each to an amount of USD 201,225,805.- (two hundred and one million two hundred twenty five thousand eight hundred and five US Dollars) represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,821 (three hundred ninety five thousand eight hundred twenty one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 80 (eighty) newly issued common shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.365, being hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe for the 80 (eighty) issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 49,840.- (forty nine thousand eight hundred and forty US Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount of USD 49,840.- (forty nine thousand eight hundred and forty US Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 2,480.- (two thousand four hundred and eighty US Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 47,360.- (forty-seven thousand three hundred and sixty US Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of 49,840 (forty-nine thousand eight hundred and forty US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. First paragraph.** The Company's subscribed capital is set at USD 201,225,805.- (two hundred and one million two hundred and twenty-five thousand eight hundred and five US Dollars) divided into 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock, (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 395,821 (three hundred ninety-five thousand eight hundred twenty-one) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).»

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg (habitant alors à Mersch), en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 21 mars 2007 de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547, représenté par Melle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice, représenté par Melle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au C/O ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde, représenté

par Melle Rosy- Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, représenté par Melle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.741 (trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante et un) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 2.480,- (deux mille quatre cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à être payés conjointement avec une prime d'émission de USD 47.360,- (quarante-sept mille trois cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création de 80 (quatre-vingt) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par la BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que l'attribution d'une prime d'émission;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.480,- (deux mille quatre cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 201.223.325,- (deux cent un millions deux cent vingt-trois mille trois cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois million soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.741 (trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.225.805,- (deux cent un million deux cent vingt-cinq mille huit cent cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.821 (trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 80 (quatre-vingt) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

#### *Souscription et libération*

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par Melle Rosy- Mathilde Mounthault, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (i) souscrire à 80 (quatre-vingt) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,-

(trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 49.840,- (quarante-neuf mille huit cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 49.840,- (quarante neuf mille huit cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 2.480,- (deux mille quatre cent quatre vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et

2. le solde de USD 47.360,- (quarante-sept mille trois cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 49.840,- (quarante-neuf mille huit cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BANK SAL. OP-PENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est établi à USD 201.225.805,- (deux cent un million deux cent vingt-cinq mille huit cent cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.667 (trois million soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 395.821 (trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. M. Mounthault, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 avril 2007, REM/2007/813. — Reçu 369,19 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106407/5770/244.

(070121469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

### **CEREP Investment Franklin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.494.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1<sup>er</sup> août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l, gérant unique et associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Enfin, le siège social de CEREP II FINANCE S.à r.l, associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société CEREP II FINANCE S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105949/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**E.S. SCI, Société Civile Immobilière,  
(anc. E.P.S.F. SCI).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 1.424.

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Emile Faber, agent immobilier, né le 9 mars 1944 à Luxembourg, numéro matricule 1944 0309 170, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs;

Agissant tant en son personnel qu'au nom et pour compte de son épouse Madame Sonja Lazzara, femme au foyer, née à Differdange le 29 août 1951, numéro matricule 1951 0829 282, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs;

Aux termes d'une procuration sous seing privé lui donnée en date à 29 mai 2007.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'être formalisée avec lui.

2) Monsieur Paul Luc Michel Stoffel, administrateur, né à Uccle (Belgique) le 8 janvier 1964, numéro matricule 1964 0108 153, demeurant à L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

Les comparants, ès qualités qu'ils agissent, déclarent que la Société Civile Immobilière E.P.S.F., Société Civile Immobilière avec siège social à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section E et le numéro 1424, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 665 du 2 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital social en euros en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 353 du 5 mars 2002.

Conformément à l'article 6 des statuts, les parties, ès-qualités qu'elles agissent, prient le notaire de constater la cession de parts intervenue entre Monsieur Paul Stoffel et Monsieur Emile Faber, antérieurement aux présentes.

*A- Constat de cession de parts sociales*

Monsieur Paul Stoffel, nommé sub 2), déclare avoir cédé à Monsieur Emile Faber, nommé sub 1), ses cinq cents (500) parts sociales de la Société E.P.S.F., Société Civile Immobilière moyennant un prix convenu et intervenu entre parties, de deux cent soixante-trois mille cinq euros (263.005,-€);

Lequel prix a été payé par le cessionnaire au cédant en dehors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance du cédant quant au paiement de l'intégralité du prix de cession.

Monsieur Emile Faber, étant dès lors l'unique associé de la Société E.P.S.F., Société Civile Immobilière, déclare céder à titre gratuit une part sociale à son épouse Madame Sonja Lazzara, ci-avant nommée en tête des présentes.

*B- Transfert d'une part sociale*

Suite à la cession constatée ci-avant, Monsieur Emile Faber, nommé sub 1), possédant l'intégralité des parts sociales, déclare transférer à titre gratuit à son épouse Madame Sonja Lazzara, représentée comme dit ci-avant, qui accepte, une (1) part sociale de la Société E.P.S.F., Société Civile Immobilière.

*Propriété jouissance*

Madame Sonja Lazzara, sera propriétaire de la part à compter de ce jour et elle en aura la jouissance à compter de la même date.

*Dispense de notification*

Monsieur Emile Faber, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société E.P.S.F., Société Civile Immobilière déclare accepter lesdites cession (A) et transfert de parts (B) au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil, et donner toute dispense de notification nécessaire.

Ensuite, les associés, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite aux prédites cession et transfert de parts, les associés décident de modifier l'article 5 (alinéa 2) des statuts comme suit:

«Ces parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Emile Faber, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	999
Madame Sonja Lazzara, prénommée, une part . . . . .	<u>1</u>
Totale: mille parts . . . . .	1.000

Le troisième alinéa est supprimé.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en E.S., SCL et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de E.S. SCL.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de dix-huit mille euros (18.000,- €).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, les biens et droits immobiliers dont est propriétaire la Société E.P.S.F., Société Civile Immobilière devenue E.S., SCL sont évalués à 236.000,- € par les comparants, ès qualités qu'ils agissent.

*Désignation*

Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE ORCHIDEE, sise à Luxembourg, 114, rue de la Faïencerie, inscrite au cadastre comme suit:

VILLE DE LUXEMBOURG, section LE de Limpertsberg

Numéro 59/4175, lieu-dit «Avenue de la Faïencerie», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 13 ares 66 centiares;

a) en propriété privative et exclusive:

- LOT 16 AB 81, Garage, représentant 3,852/1.000, Sis au sous-sol, avec une surface utile de 13,50 m<sup>2</sup>;
- LOT 017 AB 81, Garage,représentant 4,251/1.000, Sis au sous-sol, avec une surface utile de 14,90 m<sup>2</sup>;
- LOT 018 B U 81, Emplacement, représentant,1,669/1.000, Sis au sous-sol, avec une surface utile de 11,70 m<sup>2</sup>;
- LOT 019 A A 81, Reserve, représentant, 3,044/1.000, Sis au sous-sol, avec une surface utile de 12,80 m<sup>2</sup>;
- LOT 056 A A 00, Appartement, représentant, 28,771/1.000, Sis au sous-sol, avec une surface utile de 60,50 m<sup>2</sup>;
- LOT 057 A A 00, Appartement, représentant, 28,081/1.000, Sis au sous-sol, avec une surface utile de 59,05 m<sup>2</sup>;

b) en copropriété et indivision forcée: 69.668/1.000, correspondant aux éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de soixante-neuf virgule six cent soixante-huit millièmes indivis, y compris le sol ou terrain.

*Origine de propriété*

La société E.P.S.F., Société Civile Immobilière est devenue propriétaire des éléments immobiliers ci- avant désignés, aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 25 juin 1999, volume 1594 numéro 9, et aux termes d'un acte rectificatif reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire sus nommé, en date du 3 mai 2000, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 30 mai 2000, volume 1638 numéro 62.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, tous les comparants,ès qualités qu'ils agissent, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.



Signé: E. Faber, P. L. M. Stoffel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, Relation: LAC/2007/12538. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007105947/202/98.

(070121000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**PayLink International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 100.209.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PayLink INTERNATIONAL SA, avec siège social L- 8437 Steinfort, 52, rue de Koerich, constituée suivant acte notarié du 9 avril 2004, (RC No B 100209), publié au Mémorial C No 535 du 24 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L- 8437 Steinfort.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Démission de Madame Seng Thong Ratsamy, secrétaire de direction, née à B Vientiane le 4 août 1977, demeurant à B-6001 Marcinelle, rue du Vieux Moulin, 150,
2. Nomination d'un nouveau administrateur
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
4. Transfert du siège social à Steinfort à Luxembourg
5. Modification afférente de l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le

Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Seng Thong Ratsamy de son poste d'administrateur, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

La société BLACKSTONE SOLUTIONS LIMITED; avec siège au 1 George Williams Way, Colchester Essex C01 2JS UK

qui terminera le mandat de l'administrateur sortant,

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décider de nommer comme commissaire aux comptes:

La société anonyme PRESTA-SERVICES S.A., avec siège à Steinfort, 28, rue de Hobscheid (RC N ° B 49.961).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Steinfort à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L- 1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

En conséquence l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros (€ 860,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2007, Relation: EAC/2007/9548. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 août 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007105925/207/61.

(070120732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Provence Investissements International S.A., Société Anonyme,  
(anc. HG Blind Systems S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.607.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HG BLIND SYSTEMS S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 86.607, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 950 du 21 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en PROVENCE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en PROVENCE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROVENCE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A.»

Suit la traduction anglaise:

« **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of PROVENCE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007. Relation: LAC/2007/21082. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105902/242/63.

(070120448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**EnergolInterTherm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.572.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STICHING ADMINISTRATIKANTOOR EnergolInterTherm HOLDING, a foundation under Dutch law, having its official seat in Amsterdam and its office address at (2624 ES) Delft, Martinus Nijhofflaan 2, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries under filenumber: 27288752 (Stiching),

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- Stiching is the sole shareholder of EnergolInterTherm HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 23, 2005 number 162 (the Company).

- the Company has an issued share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHING ADMINISTRATIKANTOOR EnergoInterTherm Holding, une fondation soumise au droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et ses bureaux au (2624 ES) Delft, Martinus Nijhofflaan 2, inscrite au Registre au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 27288752 (Stiching),

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Stitching est l'associé unique de EnergoInterTherm HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 février 2005 numéro 162 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

- la partie comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la partie comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la partie comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18633. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106030/242/76.

(070120516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Palner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.416.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the tenth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

represented by Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

1.- That the private limited company PALNER, S.à r.l., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B number 104.416, has been incorporated by deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on November 25, 2004, published in the Mémorial C number 136 of February 14, 2005.

2.- That the capital of the company PALNER, S.à r.l. presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) share-quotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

3.- That the appearing party is the holder of all the share-quotas of the company PALNER, S.à r.l.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company PALNER, S.à r.l. which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the company PALNER, S.à r.l.

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company PALNER, S.à r.l. is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment.

9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 1,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège sociale à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

représentée par Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par ses représentants susnommés, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée PALNER, S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.416, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 136 du 14 février 2005.
- 2.- Que le capital la société PALNER, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- 3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société PALNER, S.à r.l.
- 4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société PALNER, S.à r.l., qui a interrompu ses activités.
- 5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société PALNER, S.à r.l.
- 6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
- 7.- Que la liquidation de la PALNER, S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.
- 8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.
- 9.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18625. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106028/242/86.

(070120517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

#### **Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.311.

#### *Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106484/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01485. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**SSC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 129.916.

—  
EXTRAIT

900 parts sociales sur les 1.000 détenues par MIB AG IMMOBILIEN UND BETEILIGUNGEN ont été transférées en date du 16 juillet 2007 comme suit:

- 135 parts sociales pour CMC HOLDING Sàrl, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 130.583,
- 180 parts sociales pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 114.738,
- 45 parts sociales pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 2 Sàrl, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 121.211,
- 540 parts sociales pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4 Sàrl, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS Luxembourg B 129.327.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

*Pour SSC, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2007106134/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**PPM Capital Third Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 117.302.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46808 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007106117/211/11.

(070120944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**ING Atlas Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 131.249.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of July.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED, registered in Guernsey with company number 46792, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP (a limited partnership established under English law which is to be registered under the Limited Partnerships Act 1907);

here represented by Mr Bob Calmes, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 June 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the above appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ING ATLAS INFRASTRUCTURE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing not less than seventy-five (75) per cent of the share capital of the Company. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in the case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer at a general meeting by a majority of shareholders having a right to attend and vote at the meeting, being a majority together holding not less than seventy-five (75) per cent of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer at a general meeting, at a majority of no less than seventy-five (75) per cent of the share capital. Such approval is, however, not required in the case where the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by two or more managers. Such managers are not required to be shareholders of the Company.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders at which the term of their office will be set. At least two of the managers must be Luxembourg residents. The managers may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman, provided that a manager who is UK resident may not be appointed as chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of all meetings of the board of managers and of the shareholders.

The chairman, or any two managers, may at any time summon a meeting of the board of managers at such place in Luxembourg as is indicated in the notice of the meeting to the managers.



Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be set forth in the notice. This notice may be omitted if each manager gives consent to this in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of managers. If at any meeting, the Chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for the meeting to commence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

At least two managers (not being UK residents) must be physically present at each board meeting. Subject to this requirement, any manager can participate in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or other similar means of communication, otherwise than in the UK, allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. However, no manager shall sign the written resolution in the UK.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder present in person or by proxy shall have one vote for every share of which he is the holder.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval by a majority of shareholders representing not less than seventy-five (75) per cent of the share capital of the Company.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on first (1st) April of each year and ends on thirty-first (31st) March of the following year.

**Art. 20.** On thirty-first (31) March of each year, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit for each year is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts in aggregate to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends where there are sufficient funds available for distribution.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall be given such powers to enable them to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which represents the Company's entire share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) have been subscribed for by ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED (acting in its capacity as general partner of ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is, as of now, available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first (31st) March 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately [ ].

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED (acting in its capacity as general partner of ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1), representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2453, 5, rue Eugène Ruppert, Luxembourg
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
  - Mr Jos van Kaam, born on 17 March 1939 in Roosendaal, the Netherlands, with address at L-2168 Luxembourg, 15, rue de Muhlenbach;
  - Mr David Love, born on 25 March 1965 in New Zealand, with address at ING REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT, 6th Floor, 60 London Wall, London EC2M 5TQ; and
  - ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 28.967.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in the case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Having read the document to the representative of each of the appearing parties, such representative signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et sept, le onze juillet,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED, enregistré à Guernsey sous le numéro 46792, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, agissant en tant que general partner d'ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP (un limited partnership de droit anglais soumis aux obligations d'enregistrement du Limited Partnerships Act 1907);

ici représentée par M. Bob Calmes, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juin 2007;

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ING ATLAS INFRASTRUCTURE S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins soixante-quinze (75) % du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins soixante-quinze (75) % des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Au moins deux des gérants doivent être des résidents luxembourgeois. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président, sous condition qu'un gérant résidant en Grande-Bretagne ne peut pas être choisi comme président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, à Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; Si le président n'est pas présent endéans cinq (5) minutes après le début de l'assemblée, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Au moins deux gérants (qui ne sont pas résidents en Grande-Bretagne) doivent être physiquement présent lors de chaque réunion. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires, ailleurs qu'en Grande-Bretagne, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Cependant, aucun gérant ne doit signer des résolutions par voie circulaire en Grande-Bretagne.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé présent ou représenté a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant pas moins de soixante-quinze (75) % du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier (1) avril et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

**Art. 20.** Chaque année, le trente et un (31) mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ont été souscrits par

ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED, agissant en tant que general partner d'ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP;

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un (31) mars 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ [ ].

#### *Résolutions*

Et aussitôt, ING ATLAS INFRASTRUCTURE (GUERNSEY GENERAL PARTNER) LIMITED, agissant en tant que general partner d'ING ATLAS INFRASTRUCTURE FUND UK (1) LP, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - M. Jos van Kaam, né le 17 mars 1939 à Rosendaal, ayant son adresse à 15, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg,
  - M. David Love, né le 25 mars 1965 en Nouvelle-Zélande, ayant son adresse à ING REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT, 6th Floor, 60 London Wall, London EC2M 5TQ; et
  - ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, LAC/2007/18213. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106449/5770/327.

(070121247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

#### **PO NRJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007106112/211/11.

(070120957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**N.V. Dolime Holding Investments, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 100.415.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007106021/242/12.

(070120556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Lepilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 127.513.

—  
In the year two thousand and seven, on the second day of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the partners of LEPILUX S.à r.l., a company having its registered office in L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 127513 incorporated by deed of the undersigned notary on April 4, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1271 of June 26, 2007.

The meeting is presided by Mr Mirko La Rocca, private employee, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, who is also designated as scrutineer,

Who appointed as secretary Mrs Sabine Reizer-Wingel private employee, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To fix the number of members of the board of management at 3 managers and to amend subsequently article 13 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company;

2. To change the company's power of representation and to amend article 12 last paragraph as follows: The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any three managers.

3. To appoint two new managers.

II.- That the partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the partners and the proxies of the represented partners, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented partners, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the partners decides to fix the number of members of the board of management at three managers and to amend article 13 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 13. §1.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed by three members, which may choose from among its members a chairman as well as a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers».

*Second resolution*

The general meeting of the partners decides to change the company's power of representation and to amend article 12 last paragraph as follows:

« **Art. 12. last paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any three managers».

### Third resolution

The general meeting of the partners decides to appoint two new managers for an undetermined period:

- Mr Mirko La Rocca, private employee, born on April 16, 1971 in Roma (Italy), residing professionally in L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; and
- Mr Davide Murari, private employee, born on June 14, 1967 in Verone (Italy), residing professionally in L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

There being no further business, the meeting is closed.

### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euros (€ 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LEPILUX S.à r.l., avec siège social au L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 127.513 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1271 du 26 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, qui occupera également la fonction de scrutateur.

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

1. Fixation du nombre de membres dans le conseil de gérance à 3 gérants et modification subséquente de l'article 13 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification des pouvoirs de représentation de la société et adaptation subséquente de l'article 12 dernier alinéa des statuts: «La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par les signatures conjointes de trois gérants ».

3. Nomination de deux nouveaux gérants.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de fixer le nombre de membres dans le conseil de gérance à 3 gérants et de modifier en conséquence l'article 13 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. alinéa 1<sup>er</sup>.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres, qui pourra choisir parmi ses membres un président ainsi qu'un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et d'adapter en conséquence l'article 12 dernier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. dernier alinéa.** La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par les signatures conjointes de trois gérants».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer deux nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, S. Reizer-Wingel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation: LAC/2007/21819. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007106034/202/118.

(070120961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Real Estates Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.094.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106498/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00732. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Energotherm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.908.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 mai 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 893 du 1<sup>er</sup> septembre 2003.



Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EnergoTherm LUXEMBOURG S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106868/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00555. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Robinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.579.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106495/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.272.

—  
STATUTES

In the year 2007, on twenty-ninth June

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TWIN HOLDING 2 S.à.r.l, a private limited liability company, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registered with its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg here represented by Bertrand Geradin, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29th June 2007;

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of TWIN HOLDING 3 S.à.r.l which shall be governed by the law dated 10h August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

2.6 The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières (SOPARFI)».

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

9.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

9.4 The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.**

10.1 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital provided the Company's share capital shall stay at all times at least equal to the minimum capital amount required by the Law in respect of sociétés à responsabilité limitée.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

## **Art. 12. Management.**

12.1 The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of at least one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace any manager(s).

12.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

12.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

12.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

12.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

12.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 12 shall be complied with.

12.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

12.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

12.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

12.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s) - indemnification.**

13.1 The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

13.2 The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be able for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 14. Appointment of a secretary.**

14.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

14.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties to all committees of the board of managers (if any) when required.

14.3 He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

14.4 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

**Art. 15. General meetings of the shareholders.**

15.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

15.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

15.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

**Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.**

16.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

16.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 18. Financial statements.**

18.1 Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up or dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and Payment*

The Articles of the Company having thus been established, TWIN HOLDING 2 S.à.r.l, prenamed, hereby declares that it subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory provisions*

By way of derogation from article 16 of the Articles, the first accounting year of the Company is to run from the date of the present deed until 31 December 2007.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. to appoint the following persons as the Managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period of time, who shall together constitute the Board of Managers:

(a) Geoffrey Henry, company director, whose professional address is at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg is appointed as A Manager;

(b) Marc Feider, Lawyer, whose professional address is at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, is appointed as A Manager;

(c) David Williams, accountant, whose professional address is at 15, Portland Place, London W1B 1PT, Great Britain, is appointed as B Manager; and

(d) Stephen Kempen, accountant, whose professional address is at 15, Portland Place, London W1B 1PT, Great Britain is appointed as B Manager.

2. the registered office is established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du moi de juin,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

TWIN HOLDING 2 S.à.r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en cours d'enregistrement avec le registre de commerce et des sociétés Luxembourgeois.

ici représenté par Bertrand Geradin, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2007;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de TWIN HOLDING 3 S.à.r.l (ci-après, la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

## **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

2.6 La Société sera considérée comme une société de participations financières (SOPARFI).

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

## **Art. 9. Transfert de parts sociales.**

9.1 Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

9.3 La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

9.4 Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

## **Art. 10. Rachat de parts sociales.**

10.1 La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social; pourvu que le capital social de la Société reste à tout moment égal au capital minimum requis par la Loi.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.**

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé au minimum d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B, nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, le cas échéant, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à ladite assemblée.

12.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres quelconques du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

12.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

12.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

12.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

12.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous domaines, ou par les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été conférés par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites desdits pouvoirs. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

12.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

12.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Les procurations resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

12.12 La Société sera gérée effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront entrepris à ou à partir de Luxembourg.

#### **Art. 13. Responsabilité des gérants - Indemnisation.**

13.1 Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

13.2 La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête de tout autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couverts par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

#### **Art. 14. Nomination d'un secrétaire.**

14.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le «Secrétaire»).

14.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

14.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### **Art. 15. Assemblées générale des associés.**

15.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

15.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

15.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

#### **Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité.**

15.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 18. Comptes annuels.**

18.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

18.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.



**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, TWIN HOLDING 2 S.à.r.l, susmentionné, déclare souscrire les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros).

Toutes ces 12.500 (douze mille cinq cent) parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui constate expressément un tel paiement.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 des statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 Décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Nomination des personnes suivantes en tant que membre du conseil de gérance de la société à compter de d'aujourd'hui et pour une durée illimitée:

(a) Geoffrey Henry, Directeur de société, dont l'adresse professionnelle est au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg; est nommé Manager A,

(b) Marc Feider, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, est nommé Manager A.

(c) David Williams, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 15, Portland Place, London W1B 1PT, Grande Bretagne, est nommé Manager B,

(d) Stephen Kempen, comptable, dont l'adresse professionnelle est 15, Portland Place, London W1B 1PT, Grande Bretagne, est nommée Manager B.

2. le siège social de la société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Gérardin, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16199. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106476/5770/464.

(070121486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 34.824.

à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 29 août 1990

**Résolutions**

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue à L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 août 2007.

R. Moris

Administrateur

Référence de publication: 2007106803/1801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Gedeon Holding 2000, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 75.031.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 508 du 17 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDEON HOLDING 2000

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106871/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00543. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Mannelli Electronics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANNELLI ELECTRONICS SA

Signature

Référence de publication: 2007106546/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Verdigan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.956.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106796/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Vendôme Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.514.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106794/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.208.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date 28 juin 1994, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 449 du 11 novembre 1994. La devise du capital a été convertie en Euros suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n<sup>o</sup> 880 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARADIGM FINANCE S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106903/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00562. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Gedeon Holding 2000, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 75.031.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 508 du 17 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDEON HOLDING 2000  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106873/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00548. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Globavia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 74.635.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée des actionnaire tenue en date du 20 août 2007 que:

la démission de Joost Tulkens en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 20 août 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007106886/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Realtor Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.138.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106497/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**I.H.E. (International Holding Enterprises), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 40.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106932/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02114. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 535.775,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 89.855.

Il résulte d'une assemblée générale du 5 octobre 2005 que l'associé unique de la Société, WP ROAMING I S.à.r.l., a transféré son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour la Société

M. Lippert

Référence de publication: 2007106934/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Bridlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 100.854.

**EXTRAIT-RECTIFICATIF**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Mathis Hengel, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Laurent Backes, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

b) commissaire aux comptes

- INTERAUDIT S.A.R.L., société anonyme d'experts comptables - 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg  
Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007106902/535/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Weekend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 21.580.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEEKEND S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106943/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Truth 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 131.259.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the ninth day of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRIEF CORPORATION S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50.612,

duly represented by Ms Caroline Apostol, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8 August 2007.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of TRUTH 1 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does/do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by TRIEF CORPORATION S.A., as aforementioned, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an unlimited period of time:

TRIEF CORPORATION S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50.612.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.612,

représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 août 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de TRUTH 1 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être diminué ou augmenté moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts du capital social. Un tel consentement n'est pourtant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixeront la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité des plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux gérants.

Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par TRIEF CORPORATION S.A., susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
2. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

La société TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50 162.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Apostol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007. Relation: EAC/2007/9911. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 31 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007106439/239/311.

(070121400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Centuria PVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.630.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 10 août 2007 que:

- Ms Doris Marliani, née le 15 novembre 1973, à Hayange, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour CENTURIA PVI S.à r.l*

N. Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2007108414/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03513. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070123335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

**Centuria Monaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.408.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 10 Août 2007 que:

- Ms Doris Marliani, née le 15 novembre 1973, à Hayange, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour CENTURIA MONACO S.à r.l*

N. Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2007108413/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03510. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070123329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

**Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 18 mai 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 24 mai 2007 sous la référence L070065405.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

F. Schiltz

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007108416/283/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09740. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070123943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

**Centuria Holding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 10 Août 2007 que:

- Ms Doris Marliani, née le 15 novembre 1973, à Hayange, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour CENTURIA HOLDING LUX 1 S.à r.l*

N. Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2007108410/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03496. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070123298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

**Sofie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.290.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 10 Août 2007 que:

- Ms Doris Marliani, née le 15 novembre 1973, à Hayange, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour SOFIE S.à r.l*

N. Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2007108411/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03503. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070123301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

**Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.758.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 juillet 2007 à Bascharage que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une nouvelle période prenant fin en date du 30 novembre 2007:

- Monsieur Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours, France, demeurant au 7, rue du Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg;

- Monsieur Steven Kiefer, né le 12 juillet 1963 à Michigan, USA, demeurant au 2, rue de l'Egalité, L-8319 Olm;

- Monsieur Sebastian Schilling, né le 26 avril 1963 à Essen, Allemagne, demeurant au 28, Kirschenbüngert, D-54311 Trierweiler-Sirzenich;

- Monsieur John Papin, administrateur, né le 24 août 1961, à New York, U.S.A., demeurant au 27, rue des Grands Chênes, F-57100 Thionville.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise suivant est renouvelé pour une nouvelle période prenant fin en date du 30 novembre 2007:

- La société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est le B 88.019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2007.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007108407/1035/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03427. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070123327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

### **Penya Barça de Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7381 Bofferdange, 173, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg F 7.373.

#### — STATUTS

Version initiale faite à Luxembourg le 20 février 2006.

Les soussignés:

- José Bonafonte, employé de banque, demeurant 33, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Isabel Bassols, demeurant 35 A, rue Principale, L-6990 Rameldange. De nationalité Espagnole.

- Eduard Otero Molins, employé ba,que, demeurant 19, rue Glesener, L-1631 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Sergi Ruizaguirre Carulla, fonctionnaire union européenne, demeurant 20-22, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Ferran Minguella Minguella, fonctionnaire union européenne, demeurant 8, Montée Pilate, L-2336 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Joan Basora Pascual, fonctionnaire union européenne, demeurant 4, rue Jean Pierre Koenig, L-1865 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Irene Gálvez Verdú, fonctionnaire union européenne, demeurant 41, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Antoni Montserrat Moliner, fonctionnaire union européenne, demeurant 189, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg. De nationalité Espagnole.

- Jordi Gairin i Fosas, employé de banque, demeurant 306 A, route de Thionville, L-5884 Howald. De nationalité Espagnole.

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 ainsi que par les dispositions suivantes:

#### **Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée PENYA BARÇA DE LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Son siège social est établi au 173, Cité Roger Schmitz, L7381 Bofferdange.

**Art. 3.** L'association a pour objet de: ®

Supporter les équipes du F.C. BARCELONA, dynamiser, structurer et agrandir le cercle des supporters au Luxembourg, organiser et faciliter le déplacement des supporters à l'occasion de rencontres sportives tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de veiller à la défense de ses intérêts, et d'organiser des activités culturelles et sportives.

### Membres, Cotisation, Règlement interne

**Art. 4.** Est membre de l'association toute personne ayant acquitté sa cotisation annuelle.

**Art. 5.** L'assemblée générale fixe les montants des cotisations et leur échéance.

**Art. 6.** Est réputé démissionnaire tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation au moment de la tenue de l'assemblée générale ou qui aura informé par écrit le conseil d'administration de sa volonté d'abandonner l'association.

**Art. 7.** L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et soumise pour décision à l'assemblée générale.

**Art. 8.** L'assemblée générale approuve le règlement interne de l'association. Tout membre de l'association doit accepter le règlement interne, dont il reçoit un exemplaire au moment de son affiliation.

### Conseil d'administration

**Art. 9.** L'association est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres. Ceux-ci sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil d'administration a un mandat de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pleins pouvoirs pour l'administration et la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 12.** Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité des membres est présente.

**Art. 13.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Art. 14.** En cas d'empêchement du président, sa présidence du conseil d'administration est assumée par un autre membre désigné à cet effet par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président et/ou du secrétaire.

### Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle. Les membres ayant un âge inférieur à 18 ans n'ont pas le droit de vote.

**Art. 17.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par son remplaçant.

L'assemblée générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la modification du règlement interne,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

**Art. 18.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 1er avril pour l'approbation des comptes de l'exercice précédent et du budget de l'exercice suivant.

**Art. 19.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

**Art. 20.** Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale si:

- l'objet des modifications est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Si ces deux dernières conditions ne sont pas réunies, la procédure prévue à l'article 8 de la loi sur les associations et les fondations sans but lucratif sera d'application.

**Art. 21.** L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

**Art. 22.** Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

**Art. 23.** Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

### Comptes, Budget, Dissolution

**Art. 24.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

**Art. 25.** Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 26.** En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

**Art. 27.** Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Référence de publication: 2007108435/8109/95.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05013. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

### Comipal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 75.668.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108420/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01749. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

### Cristaline Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 84, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 66.623.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Masse / C. Blondeau

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108421/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01745. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

---

### Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 8.864.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106955/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00938. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---